

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480C Mississauga Ontario L5B 2N5

Bid Fax: (905) 615-2095

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

<b>Title - Sujet</b> Relative Humidity Sensors				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
K3D33-121413/B		001		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
K3D33-121413		2015-04-07		
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$TOR-015-6813				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			N° VME	
TOR-3-36151 (015)				
Solicitation Closes - L'invitation prer at - à $02:00~\mathrm{PM}$ on - le $2015-04-22$		nd f	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B.  Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Abela, Aaron		tor015		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(905) 615-2061 ( )			(905) 615-2060	
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

le l'entrepreneur
on behalf of Vendor/Firm
ner au nom du fournisseur/
rères d'imprimerie)

Delivery Offered - Livraison proposée



 $\label{eq:control_control} Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ K3D33-121413/B$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:constraint}$  File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur tor 015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K3D33-121413 TOR-3-36151

Voir ci-joint ...

Solicitation No. – N° de l'invitation K3D33-121413/B Client Ref. No. – N° de réf. du client K3D33-121413

Amd. No. – N° de la modif. 001 File No. – N° du dossier TOR-3-36151

Buyer ID – Id de l'acheteur tor 015 CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

La modification nº 001 à l'invitation à soumissionner vise à rendre compte des points décrits ci-dessous.

- A) Modifier: partie 4, section 1.2, point 1.2.1 Critères financiers obligatoires.
- B) Modifier: annexe B Base de paiement, section 2.0 Quantités en option.
- C) Questions et réponses.

## A) Partie 4, section 1.2, point 1.2.1 – Critères financiers obligatoires

Supprimer en entier.

#### Ajouter:

« Le soumissionnaire doit remplir, conformément à l'annexe B – Base de paiement, la section 1.0 et la section 2.0, en dollars canadiens, taxes applicables exclues et indiquer la destination FAB, frais de transport inclus et droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus. L'établissement des prix doit être fourni pour tous les besoins optionnels et tous les besoins bien définis. »

Les soumissions seront évaluées en fonction des prix inscrits à l'annexe B – Base de paiement.

#### -----

### B) Annexe B – Base de paiement, section 2.0 – Quantités en option

Ajouter : « Environnement Canada s'engage à passer une commande minimale de 50 capteurs pour chaque quantité commandée en option. »

## C) Questions et réponses

**Q1.** Annexe F – Critères d'évaluation, partie A – Critères techniques obligatoires, point 4.3.1 – Données d'essais

Est-ce que cela signifie qu'à chaque point de mesure, on doit compter cinq mesures parallèles (répétées)?

- **R1.** Pour chaque capteur (deux capteurs distincts doivent être testés; voir la section 4.5), à chaque point d'essai, le système d'essais doit répéter la lecture cinq fois. Ces cinq lectures séquentielles doivent être séparées par une minute d'intervalle et être réalisées avec le même équipement d'essai.
- **Q2.** Annexe F Critères d'évaluation, partie A Critères techniques obligatoires, section 4.2 Accréditation de l'installation, point (a).

$$\label{eq:continuous} \begin{split} & \text{Solicitation No.} - \text{N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ & K3D33-121413/B \\ & \text{Client Ref. No.} - \text{N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ & K3D33-121413 \end{split}$$

 $\begin{array}{l} \text{Amd. No.} - \text{N}^{\circ} \text{ de la modif.} \\ 001 \\ \text{File No.} - \text{N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ TOR-3-36151 \end{array}$ 

Buyer ID – Id de l'acheteur tor 015 CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

a) Le capteur [d'humidité relative] HR de référence dans la chambre d'essai doit avoir une accréditation à jour valide pour l'ISO 17025:2005 (ou ultérieure) à l'incertitude élargie d'une HR de  $\pm 1$  % ou meilleure pour l'humidité à un niveau de confiance de 95 % et un facteur de couverture de 2. »

#### Question

Est-ce que cela signifie que pour être complète, une mesure de l'HR doit reposer sur une accréditation à jour valide pour l'ISO 17025:2005 (ou ultérieure) à l'incertitude élargie d'une HR de  $\pm 1$  % ou meilleure pour l'humidité à un niveau de confiance de 95 % et un facteur de couverture de 2?

- **R2.** À la section 4.2 Accréditation de l'installation, notre intention est de nous assurer que la chambre d'essai (installation/laboratoire) peut fournir des mesures d'HR (et de température) au niveau de précision énoncé. L'accréditation ISO que nous demandons s'applique à l'ensemble du laboratoire (en tant qu'entreprise) qui peut produire des mesures d'un paramètre au niveau de précision énoncé; il appartient donc à cette entreprise d'obtenir la certification ISO.
- **Q3.** Pourriez-vous me dire si vous avez déjà un dispositif de lecture numérique ou analogique pour cet élément? Sinon, faudra-t-il en acheter un aussi?
- **R3.** Les données des capteurs d'HR seront lues à l'aide d'un système automatisé de collecte de données existant qui peut lire les extrants numériques ou analogiques, comme indiqué à la section 3.6 de l'invitation. Aucun autre type de lecture ou d'affichage n'est requis. L'achat du système de collecte de données n'est pas inclus dans la présente invitation.
- **Q4.** Partie 6 Clauses du contrat subséquent, section 3.2 Date de livraison. Le total des exigences annuelles en ce qui a trait aux capteurs est bien stipulé pour les années 1, 2 et 3, mais quelle sera la taille minimale de lots qu'Environnement Canada s'engagera à respecter chaque année? Ou commandera-t-il un ou deux lots par année?
- **R4.** Pour l'année 1, Environnement Canada exige deux lots, comme énoncé à la partie 6, section 3.2 Date de livraison, pour les quantités fermes. Pour les quantités en option, Environnement Canada s'engage à passer commande de 0 à 2 lots d'un minimum de 35 capteurs.

Pour les années 2 et 3, Environnement Canada ne commandera qu'un lot de 70 capteurs dans le cas des quantités fixes; dans le cas des quantités en option, les commandes porteront sur des lots d'au moins 35 capteurs (de 0 à 2 lots).

Pour les années 3 à 10, Environnement Canada passera commande de 0 à 2 lots d'un minimum de 50 capteurs, à titre de quantités en option.

 $\label{eq:solution} \text{Solicitation No.} - \text{N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ K3D33-121413/B \\ \text{Client Ref. No.} - \text{N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ K3D33-121413$ 

Amd. No. — N° de la modif. 001 File No. — N° du dossier TOR-3-36151

Buyer ID – Id de l'acheteur tor 015 CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

**Q5.** Pourriez-vous s'il vous plaît fournir des éclaircissements au sujet de l'invitation n° K3D33-121413/B – Capteurs d'humidité relative?

Les sections 2 et 3 (voir ci-dessous) du document d'invitation indiquent différentes dates pour l'attribution du contrat : une pour 2015 et une pour 2016. Quel tableau donne la date juste?

Partie 1, section 2 – Sommaire.

#### TABLEAU A – Capteurs d'HR non chauffés

Période du contrat

Année Période du contrat Quantité ferme Quantité en option

- 1 Date d'attribution du contrat 31 mars 2016 70 ch. jusqu'à 70 ch.
- 2 1<sup>er</sup> avril 2016 31 mars 2017 70 ch. jusqu'à 70 ch.
- 3 1<sup>er</sup> avril 2017 31 mars 2018 70 ch. jusqu'à 70 ch.
- 4 1<sup>er</sup> avril 2018 31 mars 2019 0 ch. jusqu'à 100 ch.
- 5 1<sup>er</sup> avril 2019 31 mars 2020 0 ch. jusqu'à 100 ch.
- 6 1<sup>er</sup> avril 2020 31 mars 2021 0 ch. jusqu'à 100 ch.
- 7 1<sup>er</sup> avril 2021 31 mars 2022 0 ch. jusqu'à 100 ch.
- 8 1<sup>er</sup> avril 2022 31 mars 2023 0 ch. jusqu'à 100 ch.
- 9 1<sup>er</sup> avril 2023 31 mars 2024 0 ch. jusqu'à 100 ch.
- 10 1<sup>er</sup> avril 2024 31 mars 2025 0 ch. jusqu'à 100 ch.

Partie 6, section 3 – Terme du contrat.

- 3. Terme du contrat
- 3.1 Période du contrat

Le contrat entrera en vigueur à la date à laquelle il sera attribué et expirera le 31 mars 2025 inclusivement.

#### 3.2 Date de livraison

Capteurs d'HR non chauffés

3.2.1 Pour l'année 1, 30 capteurs doivent être livrés au plus tard le 4 août 2015. Si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante.
3.2.2 Pour l'année 1, 40 capteurs doivent être livrés au plus tard le 5 octobre 2015. Si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante.
3.2.3 Pour l'année 2, 70 capteurs doivent être livrés entre le 1 er avril 2016 et le 31 mars 2017 inclusivement. Si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante.
3.2.4 Pour l'année 3, 70 capteurs doivent être livrés entre le 1 er avril 2017 et le 31 mars 2018 inclusivement. Si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront

être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante.

Solicitation No. – N° de l'invitation K3D33-121413/B Client Ref. No. – N° de réf. du client K3D33-121413

 $\begin{array}{l} \text{Amd. No.} - \text{N}^{\circ} \text{ de la modif.} \\ 001 \\ \text{File No.} - \text{N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ \text{TOR-3-36151} \end{array}$ 

Buyer ID – Id de l'acheteur tor 015 CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

3.2.5 Pour l'année 4, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. 3.2.6 Pour l'année 5, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. 3.2.7 Pour l'année 6, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. 3.2.8 Pour l'année 7, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. 3.2.9 Pour l'année 8, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. 3.2.10 Pour l'année 9, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. 3.2.10 Pour l'année 10, si les quantités optionnelles sont commandées, les quantités optionnelles devront être livrées dans les jours civils suivant l'avis de l'autorité contractante. R5. La date d'attribution du contrat n'a pas été indiquée. Cette information sera ajoutée dans le document du contrat au moment de l'attribution du contrat. La période du contrat couvrira la période allant de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2025 inclusivement. L'année 1 du contrat couvrira la période allant de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2016. Cette période comportera deux dates de livraison pour des produits livrables fermes en 2015. Voir ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements. Pendant toute l'année 1 du contrat et pendant toute la période du contrat, d'ailleurs, Environnement Canada dispose de l'option d'acheter des unités supplémentaires. Par conséquent, la période de l'année 1 du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2016.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.